

L'installation totale au 30 novembre 1937 donne 67,362 h.p. et il existe environ 308 milles de lignes de transmission principales et 276 milles de lignes de transmission et de distribution secondaires. Le total des immobilisations au 30 novembre est de \$14,487,803 et les réserves, de \$2,253,715.

Nouveau-Brunswick.—La Commission de l'Énergie Electrique du Nouveau-Brunswick, incorporée par statut provincial, possède deux usines hydroélectriques: une de 11,000 h.p. à Musquash, à douze milles à l'ouest de Saint-John, et une autre de 15,000 h.p. à Grand-Lake, dans la région houillère de Minto. Des lignes de transmission de 66,000 volts raccordent les deux usines l'une avec l'autre et avec les deux cités de Saint-John et Moncton. Une ligne de 33,000 volts livre l'énergie de l'usine de Grand-Lake à Fredericton et Marysville. Une ligne de 66,000 volts livre l'énergie de l'usine de Grand-Lake à Newcastle et Chatham.

L'énergie est vendue en bloc aux cités de Saint John, Moncton et Fredericton et à la ville de Sussex, ravitaillant 17,150 usagers dans ces différents endroits. L'énergie est aussi distribuée directement par la Commission aux villages et districts ruraux, servant directement 10,600 usagers; 307 milles de lignes à fort voltage et 1,100 milles de lignes de distribution sont en opération. La Commission est à construire des lignes de distribution rurales sur une longueur de 85 milles, ce qui ajoutera 250 usagers.

Les usines de la Commission représentent un capital de \$8,022,000 et un revenu annuel de \$1,044,000.

Manitoba.—La Commission électrique du Manitoba a commencé ses opérations en 1919 sous l'empire de la loi de transmission de l'énergie électrique. Cette loi autorise la Commission à prendre les mesures nécessaires pour produire l'électricité, faire des contrats pour l'achat de l'énergie en bloc et pour sa transmission et sa vente aux municipalités et autres corporations ou individus. En 1929 une loi a été adoptée par laquelle le gouvernement s'engageait à payer l'intérêt et le fonds d'amortissement sur un montant n'excédant pas 50 p.c. du coût capital de la construction et de l'outillage requis pour la génération et la transmission de l'énergie électrique. En 1931, par l'adoption de la loi de transmission de l'énergie électrique, l'administration de la Commission a été réorganisée en établissant un Bureau et en lui donnant des pouvoirs additionnels.

La première ligne de transmission a été terminée en 1920 pour desservir la cité de Portage-la-Prairie. L'énergie était vendue en bloc à la cité. Avec Portage-la-Prairie comme centre, les lignes se sont rapidement étendues sur toutes les parties méridionale et occidentale de la province et, à l'heure actuelle, la Commission dessert 96 cités, villes et villages. Pendant cette période la Commission a absorbé plusieurs usines municipales, notamment celles de Birtle, Brandon, Virden et Minnedosa. Chacun de ces services est maintenant réuni au système principal et les usines servent de réserve. La Commission achète aussi du courant de l'usine municipale de Dauphin et le distribue dans les districts voisins. Elle achète également du pouvoir de la Winnipeg Electric Company à Selkirk et le distribue aux stations estivales le long du lac Winnipeg. La Commission a fait de rapides progrès dans le domaine de l'électrification des fermes. Les taux pour les fermes ont été baissés et le coût de construction des lignes de prolongement pour les fermes a été considérablement réduit. En 1937 la Commission a fait sa première incursion dans la partie orientale de la province, quand elle a desservi les villes de Whitemouth et d'Elma.

En 1936 des arrangements ont été conclus pour l'exportation d'une tranche de courant à l'Inter-State Power Company à Niche, Dakota nord.